

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 28 mars 2023 à 18h

Date de la convocation : 22 mars 2023

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 27

Nbre de pouvoirs : 11

Nbre de délégués votants : 38

Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	
ALBERTI Christian	XP	BERTRAND Claude	
ALEMANI Roger	P	CHACHAY Pierre	
ANDRES Dominique	P	CHANE Elisabeth	
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	P
BISCH Stéphane	XP	CHOSEROT Philippe	
BOGARD Gérard	P	CLAUDE Pascal	
BONNE Grégory		CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	XP	DUFOUR Carole	
CORNU Yanis		GAILLOT Thierry	
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	
DURUPT Thierry	P	GORNET Daniel	
EURIAT Thierry	P	GRANDMAIRE Jean-Michel	
GIRARDIN Anne	P	GUILLOT Jean-François	
GRIMILLOT Patricia	P	HANS Francis	
HAAS Francis	E	HENRY Nadine	
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	
HENRI Brigitte		JEANNOT Arnaud	
HUMBERT Stanislas	P	LASSERONT Elisabeth	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	XP	LECLERC Lionel	
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	
LACROIX Rémi	P	MATHIEU Jérôme	
LAGARDE Patrick	P	NICOLLE Jean-Marie	E
LALANDRE Jean-Marie	P	NOEL Gérald	
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	P
LIENARD Pascal	XP	PAPI Agnès	
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	
MAURICE Jean-François	P	ROBIN Patrice	P
MEYER Gérard	XP	ROUDOT Gérard	
PITON Jean-Joël	P	SALERIO Philippe	
ROPP Bernard		SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	
TACQUARD Bernard	P	THIERY Jean-Luc	
TOUSSAINT Bruno		THIRIET Jean-Luc	
TOUSSAINT Michel	P	THOMAS Philippe	
VALANCE Jacques	P	VINCENT Patrick	
VIDOT Cyril	P	VIRTEL François	P
VONDERSCHER Jean-Marie	XP		
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : P. LIENARD à A. LABAT / C. ADAM à G. BOGARD / C. ALBERTI à C. VIDOT / S. BISCH à J-C. SANCIER / G. JEANDEL-JEANPIERRE à D. ANDRES / D. HARPIN à D. MATHIS / G. MEYER à S. HUMBERT / J. WILLEMIN à P. CLAUDON / E. COLIN à B. AID / J-M. VONDERSCHER à J-J. PITON / M. BERTRAND à P. LAGARDE



Délibération n° 2023/1159

Objet : Désignation de nouveaux membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux règles de vote,

Vu les articles L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dispositions qui régissent les syndicats mixtes,

Vu Le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la mise en place des Commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la composition des Commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

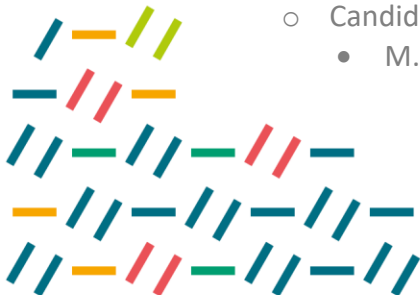
Monsieur le Président rappelle :

- Qu'en application de l'article 1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres d'ÉVODIA doit être composée d'un Président, Président d'EVODIA (autorité habilitée à signer les marchés publics) ou de son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.
- Qu'en raison de la démission de plusieurs membres de cette Commission, il convient de procéder au remplacement de :
 - M. Hervé POIRAT – membre titulaire
 - M. Claude GEORGE – membre suppléant
 - M. Jean Philippe HOFER – membre suppléant

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres est nécessaire dès lors que le Syndicat Mixte souhaite attribuer un marché public supérieur au seuil de procédure formalisée, car l'achat public nécessite d'être piloté par les élus. La C.A.O se réunira à chaque fois que le seuil des marchés atteindra celui des procédures formalisées.

Il est donc proposé au Comité de désigner les remplaçants titulaires et suppléants :

- 1 Membre titulaire :
- Candidat :
 - M. Gérard BOGARD



- 2 Membres suppléants :
- Candidats :
 - M. Jean-Marie LALANDRE
 - M. Joël MANGEL

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Désigner M. Gérard BOGARD, en qualité de membre titulaire,
- ✓ Désigner M. Jean-Marie LALANDRE et M. Joël MANGEL, en qualité de membres suppléants,

de la Commission d'Appel d'Offres et de les installer immédiatement dans leurs fonctions.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

